

Décision

Générale

colonial

Décision n° 631 portant création du Comité local chargé de l'étude des questions relevant de la protection de la flore, de la faune, de la chasse et du tourisme.

n° 631

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 13 avril 1935 réglementant l'exercice de la chasse à la Côte française des Somalis et instituant les parcs nationaux: Vu la circulaire ministérielle n° 8916 du 26 novembre 1938.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé à la Côte française des Somalis un Comité local chargé de l'étude des questions relevant de la protection de la flore, de la faune, de la chasse et du tourisme.

Art. 2

— Ce Comité est composé de la façon suivante : — le Gouverneur ou son délégué, président; — le Chef du Service judiciaire ou son délégué : — le Chef du Bureau de l'administration générale : — le Chef du Service zootechnique., chargé de l'agriculture et des forêts: — le Président de l'Automobile.Club de la Côte française des Somalis.

Art. 3

— Font de droit partie du Comité pendant leur passage à la Côte française des Somalis les délégués du Muséum en mission.

Art.4

— Le Comité peut, à chacune de ses séances, décider de s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne pouvant lui fournir des indications utiles.

Art. 5

— La présente décision sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

Hubert Deschamps.